



## Association des Amis du Musée d'Ossau

(Association de type Loi de 1901)

### Brèves nouvelles de 1851

Adresse : Hôtel de ville  
64260 ARUDY

11 janvier : La commune d'Izeste a été aujourd'hui témoin d'une bien triste cérémonie. Une foule compacte se pressait autour du convoi funèbre du vénérable M. de Bordeu, petit-fils de l'illustre Théophile, Monsieur de Bordeu compris de bonne heure les devoirs que lui inspirait ce grand nom. Dès sa jeunesse, il se montra digne de remplir des emplois difficiles et plus tard, il siégea avec distinction au rang des conseillers à la cour d'appel de Pau. Il occupait ces fonctions depuis la réorganisation de la magistrature, lorsqu'en 1830, son invariable attachement pour la famille royale exilée le décida à une retraite volontaire. M. de Bordeu, en quittant la vie publique, alla habiter à Izeste sa maison patrimoniale. Là, ce vénérable vieillard se partageait entre sa famille, qu'animait son caractère aimable et son esprit enjoué, et les malheureux dont sa plus grande joie était de soulager l'infortune. Que de services rendus, que de bienfaits répandus autour de lui ! Jamais on ne fit en vain un appel à son cœur. Aussi la contrée tout entière le pleure-t-elle et s'associe-t-elle à la juste douleur de ceux qui l'ont perdu.

29 janvier : Le cadavre d'une femme qu'on a cru reconnaître pour le nommée Marianne C .. de Sainte-Colome, a été découvert le 23 du courant dans le ruisseau Landistou qui traverse cette commune. L'homme de l'art appelé pour l'examiner a déclaré que la mort provenait d'une asphyxie par submersion. On ignore du reste si elle est le résultat d'un accident ou d'un suicide.

4 mars : Nous avons à rendre compte presque chaque jour d'incendies de forêts. Le feu vient de dévorer à Arthez d'Asson cinq hectares de bois. Ce terrible moyen employé par nos bergers pour agrandir leurs pâturages, est un fléau presque périodique pour nos forêts. La justice est impuissante à découvrir les auteurs de ces crimes ; ils sont presque assurés d'un « bill » d'indemnité, car ils ont tous les bergers de la contrée pour complices.

L'administration forestière a pris, dit-on, de sages mesures pour diminuer au moins le mal qu'elle ne peut empêcher. Elle autorise de mettre le feu, dans certaines conditions et sous certaines garanties, dans les parties du sol forestier où l'incendie peut être maîtrisé et ne pas occasionner de dommages aux massifs boisés.



29 mars : Il ne faut laisser des armes à feu à la portée des enfants. C'est là, il semble, une vérité de La Palisse, et cependant des parents négligents méconnaissent chaque jour cette prescription de la plus vulgaire prudence. En voici un nouvel et déplorable exemple :

Un enfant de dix ans, Pierre P. se trouvait il y a quelques jours dans une maison du village de Bescat. Un fusil à un coup était accroché non loin de lui par la bretelle à un clou fixé dans le mur. L'enfant s'en saisit et se mit à jouer avec le chien. Le coup partit et la charge tout entière alla frapper à deux pas un enfant de deux à trois ans qui tomba raide mort. La mère du pauvre petit était présente ; qu'on juge de sa désolation.

29 mars : Jean P.S. d'Arudy s'était rendu au marché de Nay le 25 de ce mois. Il voulait acheter des mules. En attendant, assis sur un banc de la place du foirail, sa besace contenant 1 500 francs en écus de 5 frs, il couvrait son trésor et calculait déjà tous les bénéfices que lui rapporterait sa spéculation.

Il fut abordé par un individu de petite taille, boiteux, en paletot et béret bleu. Il pouvait paraître suspect mais P.S. n'y prit garde. Ils se mirent à causer, l'inconnu se donnant un nom fantaisiste, il était venu acheter des vaches. Vint un quidam, petit et noir comme une taupe, chapeau gris, redingote brune et gilette d'or, il baragouinait des mots anglais et armé d'un lorgnon il regardait à droite et à gauche. Il s'approcha des deux hommes et le boiteux demanda ce qu'il cherchait. Il répondit qu'il était anglais et voulait voir le pays. Le quidam promit 5 frs pour la visite de la ville. P.S. s'engagea à faire cette excursion avec eux, le boiteux lui promit de partager les 5 frs. A peine cent pas de fait que le boiteux dit qu'il n'irait pas plus loin. L'anglais tira de sa bourse deux pièces de 40 frs et donna l'une des pièces à son exigeant cicérone qui cessa de grommeler. Il donnait de l'or faute d'argent et il enterra son magot d'or dans un champ voisin devant les deux compères. Ils revinrent les trois au champ de foire, l'anglais demanda à P.S. d'aller chercher le magot enterré, d'ailleurs ils lui garderaient sa besace ... chargeait des 1 500 francs. P.S. retrouva rapidement le magot, mais quand il ouvrit la bourse, il n'y trouva que des sous. Bien sur, les deux filous avaient disparu du foirail. On dit à P.S. que l'on avait vu un boiteux courant à toutes jambes une besace sur le dos. Personne n'avait vu l'anglais. Les deux auteurs de ce vol audacieux n'ont pu encore être arrêtés.

8 avril : Bielle a été en émoi ce matin par l'apparition d'un chien enragé appartenant à un propriétaire de la commune.

Après avoir parcouru quelques villages de la vallée, il n'a pu être abattu à Bielle qu'après avoir assouvi sa rage sur tout ce qu'il a rencontré sur son passage.

D'autres chiens qui avaient été mordus par lui ont été aussi abattus immédiatement par ordre de l'autorité communale.

On ne saurait trop se prémunir contre de pareils dangers.



15 avril : La vallée d'Ossau présente fréquemment des exemples de longévité. On nous écrit qu'il vient de mourir à Arudy un homme âgé de 102 ans. Cet homme, métayer de M. Ducrest, maire d'Arudy, faisait, huit jours avant sa mort, une lieue à pied.

10 mai : Depuis quelques jours, les pasteurs de nos vallées pyrénéennes quittent avec leurs troupeaux le pays de plaine où ils passent l'hiver et regagnent leurs communes au pied des montagnes. Vers la fin juin, plus tôt ou plus tard, selon la précocité de la saison, les troupeaux partiront vers la haute montagne. Le départ a toujours lieu à jour fixe dans chaque vallée.

14 mai : MM Zoé Granier, Jean-Pierre Coutazou et Benjamin Cauvy de Montpellier (Hérault) viennent d'obtenir, sous le titre de *Concession d'Arre*, la concession de mines de zinc, plomb, nickel, argent et autres métaux associés. Ces mines sont situées dans les montagnes d'Arre, commune de Laruns. Elles comprennent une étendue de 50 hectares.

L'exploitation des mines se présente dans d'excellentes conditions. Situées dans des roches stériles dont la surface a peu de valeur, elles sont voisines de cours d'eau très abondants, susceptibles d'être utilisés comme force motrice pour le traitement des minerais, qui pourront ainsi être travaillés pour ainsi dire sur place et à peu de frais.

Nous faisons des vœux bien sincères pour le succès de l'entreprise d'une compagnie qui, quoique étrangère à notre département, mérite toutes nos sympathies, puisqu'elle cherche à utiliser les richesses enfouies dans nos montagnes trop peu explorées jusqu'à ce jour, et qu'elle augmentera nécessairement le bien-être des populations voisines.

13 juin : Un enfant qui avait servi en qualité de domestique chez un propriétaire de Bescat, a été odieusement maltraité par cet individu. L'enfant avait précisément quitté la maison à cause des brutalités dont il était chaque jour l'objet. C'est au moment où il allait chercher ses effets que son ancien maître l'entraîna dans une grange et le meurtrit de coups. Il faut espérer qu'une pareille conduite ne restera pas impunie.

26 juin : La fête des Eaux-Bonnes qui s'est célébrée hier a été très brillante. Favorisée par un beau temps, cette fête avait attiré beaucoup de monde ; les étrangers se plaisaient à admirer les beaux costumes des jeunes gens et des jeunes du pays, qu'un sentiment de curiosité avait attirés vers ce séjour de plaisirs et d'agrément. L'ordre le plus parfait n'a cessé de présider aux réjouissances qui ont eu lieu. Comme la journée était un peu sombre, les amusements ont pu commencer de bonne heure et ne se sont terminés qu'au déclin du jour.

La circulation des chaises de poste, suspendue pendant quelques jours, a repris ; il en est passé hier plusieurs à Laruns.

L'affluence des étrangers arrivés aux Eaux-Chaudes commence à être considérable, et l'on attend de nombreux voyageurs qui s'étaient annoncés pour cette saison.

28 juin : Une rixe a éclaté le 24 du courant entre un charbonnier et un sabotier sur la montagne d'Arudy. C'est le charbonnier qui s'est trouvé le plus faible ; son adversaire, après l'avoir terrassé d'un énorme coup de bâton sur la tête, lui aurait fait un mauvais parti, sans l'intervention de quelques individus qui étaient dans la forêt. Le sabotier prétend du reste avoir été provoqué et même frappé d'un coup de hache.

30 juillet : La fête que Béost célébrait dimanche a été aussi animée et attrayante que possible. Favorisée par un soleil radieux, cette fête avait attiré la jeunesse des villages environnants ; les Eaux-Bonnes et les Eaux-Chaudes où l'affluence des baigneurs est, à cet heure, très considérable, avaient fourni beaucoup de curieux. Dans ces occasions, nos montagnards revêtent les costumes les plus riches qu'ils réservent pour les grands jours et dont la beauté excite l'admiration des étrangers.

Selon l'usage antique, les amusements n'ont commencé qu'à l'issue des vêpres ; ils se sont prolongés jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. Pour maintenir l'ordre, l'autorité locale avait réclamé la présence de quelques gendarmes appartenant à la brigade établie à Laruns ; mais les sympathies traditionnelles qui ont toujours uni, et aujourd'hui plus que jamais, les montagnards de cette vallée, ont rendu cette mesure inutile.



A la séance du Conseil Général du 3 septembre, M. de Livron, membre du conseil municipal de Laruns, présente au sujet des Eaux-Chaudes quelques observations. L'honorable membre, sans récriminer contre le passé, constate que la reconstruction de l'établissement a été entreprise sur des bases trop grandioses. Les Eaux-Chaudes y ont du reste gagné un établissement modèle, dont notre département a droit d'être fier. L'opinant dit que la commune de Laruns, propriétaire des Eaux-Chaudes, n'a jamais retiré aucun profit de cet établissement, l'administration ayant toujours employé l'excédant des recettes à des travaux prétendus extraordinaires.

Jean-Pierre Dugène